

Registre National des Certificats d'Economies d'Energie

Signature des nouvelles Conditions Générales de Service

La société Powernext a été désignée comme nouveau teneur du registre national des certificats d'économies d'énergie par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Cette nomination, annoncée par le Ministère en août 2017, prendra effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée initiale de 5 ans.

Période de transition :

Le teneur de registre précédent opérera le registre dans les conditions habituelles de service jusqu'au 31 décembre 2017. Le registre sera en maintenance pour quelques jours ouvrés début janvier 2018. La date de démarrage vous sera confirmée dès que possible.

Signature des Conditions Générales de Service de Powernext :

A partir du 1^{er} janvier, les membres du registre souhaitant soumettre des dossiers de demande de CEE ou effectuer des transferts devront au préalable avoir fait signer le Bulletin d'Acceptation des nouvelles Conditions Générales de Service de Powernext par un représentant légal autorisé de l'entreprise.

Afin d'assurer la continuité du service, les titulaires de compte actuels ont d'ores et déjà la possibilité de signer le Bulletin d'Acceptation joint à cette communication. Aucun frais n'est associé à cette réinscription. Un extrait de Kbis (ou équivalent) datant de moins de 3 mois ainsi que les pouvoirs cédés aux signataires autorisés (s'ils ne figurent pas sur le Kbis) devront également être envoyés. Selon le statut du titulaire (obligé non-éligible, obligé éligible, non-obligé éligible ou non-obligé non-éligible), différentes pièces justificatives additionnelles sont demandées.

Ces différents documents pourront être soumis en version scannée par e-mail à l'adresse cee-admission@powernext.com.

Afin d'être sûrs de pouvoir effectuer des opérations dès le jour de réouverture du registre, nous vous recommandons de nous renvoyer ces documents dès que possible et de préférence avant le 12 Décembre 2017.

Votre connexion au Registre :

L'URL www.emmy.fr ainsi que vos logins et mots de passe seront conservés par le nouveau teneur du Registre. Tous les utilisateurs actuels auront donc accès aux informations renseignées sur leur compte ainsi qu'au solde de CEE obtenus par le passé. Cependant à partir de janvier 2018 aucune action (crédit ou transfert de CEE) ne sera validée par Powernext sans la réception de tous les documents nécessaires à l'admission.

A partir de 2018 les numéros de compte des titulaires seront progressivement modifiés afin d'intégrer la nouvelle nomenclature des statuts des titulaires (obligé, obligé non-éligible, non-obligé éligible ou non-obligé non-éligible). Ce numéro vous sera communiqué une fois votre inscription validée.

Contacts :

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le département Admission de Powernext.

Admission CEE Powernext

Tel.: +33 (0) 1 73 03 96 26

E-mail : cee-admission@powernext.com

Contact Général Powernext

Tel. : +33 (0) 1 73 03 96 00

Fax : +33(0) 1 73 03 96 01

E-mail : info@powernext.com

www.powernext.com

Powernext SAS

5, Boulevard Montmartre

75002 Paris